



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lettre ouverte des agents de la CCI de Tarbes à leurs Elus

Savez-vous vraiment ce que vous allez voter ?

Tarbes, le 30 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous êtes attachés à l'institution consulaire ? Nous aussi.

Lors de l'Assemblée Générale, vous allez devoir vous prononcer sur un « *Plan de suppression de postes destiné à rétablir l'équilibre budgétaire de la CCI* ». Avez-vous tous les éléments pour adopter objectivement cette résolution ?

Avant de choisir de voter ce Plan, prenez connaissance des éléments suivants :

Sur le plan budgétaire :

- **Savez-vous que la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées a le deuxième fonds de roulement le plus important en 2015 ?** Il est de 128 jours au budget rectificatif 2015, contre 52 en moyenne nationale. Est-il donc si urgent de licencier pour économiser moins de 500k€ quand on a un fonds de roulement de plus de 3 000 k€ ?

Sur le plan des ressources :

- **Toutes les pistes d'économies ont-elles été explorées par la Direction ?**
 - La réponse est **NON** : Refus de participer aux appels d'offres régionaux, pas de plafonnement de remboursement des frais, subventions allouées sans diminution, aucune note de service invitant à la prudence, etc...
- **La Direction a-t-elle associé ses agents dans la recherche d'économies ou pour faire des propositions ?**
 - La réponse est **NON** : Par exemple, des agents experts en accompagnement des entreprises en difficulté auraient pu être sollicités.

Sur le plan de la procédure :

- Le Plan Emploi Consulaire, qui a pris fin cet été, aurait permis de se séparer d'agents selon des modalités gagnant-gagnant. **Pourquoi avoir attendu aujourd'hui ?**
- Un licenciement va coûter jusqu'à 24 mois de salaire, savez-vous que certains agents pourraient souhaiter partir en rupture conventionnelle, avec un coût maximum de 15 mois de salaire ? **Est-il cohérent de supprimer des postes quand des départs volontaires, non envisagés, coûteraient moins cher et vous éviteraient tout recours juridique ?**

Sur le plan régional :

- Une démarche régionale stratégique de « Priorisation des missions » est en cours et sera bientôt finalisée. **Comment connaître aujourd'hui les moyens humains qui seront nécessaires à l'issue**, alors que les grandes actions et les moyens afférents (humains et financiers) ne sont pas encore définis ? **Licencier aujourd'hui pour ré-embaucher demain est-il cohérent financièrement ?**
→ **NON**, le Statut vous interdit de recréer les postes supprimés pendant 18 mois.
- Depuis la loi de 2010, la régionalisation a donné à la CCIR la maîtrise des aspects stratégiques, financiers et humains. Nous comprenons le profond changement culturel, mais la loi, c'est la loi.
→ Savez-vous qu'un projet de loi relatif aux CCI a été présenté par le gouvernement en procédure accélérée la semaine dernière et **va amplifier cette régionalisation**, rendre prescriptif le schéma directeur et attribuer les voix des CCIT en fonction de leur poids économique ? Pourquoi ignorer cette situation à Tarbes ? Pourquoi **prendre les salariés en otage dans un combat perdu d'avance**.

Sur le plan du service aux entreprises :

- Comment apporter un service de même qualité avec 20% de ressources humaines en moins dont près de 30% pour le seul service général ?

Enfin, sur le plan humain :

- Vous êtes tous des entrepreneurs responsables et proches de vos salariés. Dans les réajustements budgétaires et les évolutions nécessaires, **croyez-vous que les salariés doivent être la seule variable d'ajustement ?**

Avant d'apporter votre vote à ce « Plan de suppression de poste destiné à rétablir l'équilibre budgétaire de la CCI », demandez-vous ce que vous servez à ce moment-là :

- les intérêts de votre entreprise,
- les intérêts du tissu économique
- ou **les intérêts d'une Direction qui refuse depuis 5 ans de se soumettre à la loi et entrave toute démarche régionale ?**

Les agents ne sont pas une dépense, ils sont une richesse
Les agents ne sont pas un problème, ils sont la solution

Nous vous invitons à voter contre cette résolution ou, à défaut, à la renvoyer à une AG postérieure à la mise en œuvre de la priorisation des missions. Cela permettra à la situation nationale et régionale de se stabiliser, et également d'évaluer toutes les autres pistes d'économies possibles.

Nous vous souhaitons une bonne Assemblée Générale...